

FORMATION

REFERENT.E HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES : Appréhender et remplir son rôle

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, fait l'obligation aux **entreprises employant au moins 250 salarié.e.s** de désigner un.e référent.e chargé.e d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

De plus, la loi impose **aux CSE de toutes tailles**, la nomination parmi ses membres d'un.e référent.e pour favoriser la lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

PUBLIC

→ Personne nommée **référent.e harcèlement** par le CSE ou par l'entreprise

PREREQUIS

→ Aucun prérequis n'est exigé

OBJECTIFS

- **Connaître** le cadre juridique des violences sexistes et sexuelles au travail
- **Comprendre** le phénomène des violences sexistes et sexuelles au travail et leur impact sur les victimes.
- **Agir** contre les violences sexistes et sexuelles au travail en mobilisant les ressources internes et externes à l'entreprise.

CONTENU

- Connaître le phénomène à travers les données chiffrées sur les violences sexistes et sexuelles au travail.
- Différencier les différents types de comportements sexistes.
- Maîtriser le cadre légal en matière de VSST
 - o Définition des différents types de comportements sexistes, leurs conséquences et les règles applicables
 - o Les obligations réglementaires de l'employeur
 - o Rôle et missions du· de la référent·e harcèlement sexuel
- Comprendre l'impact sur les victimes, conséquences et enjeux sur le travail.
- Réagir en fonction des situations :
 - o Connaître et maîtriser le processus en signalement. Repérer les signaux d'alerte
 - o Ecouter et orienter la victime, quelle posture ?
 - o Intervenir auprès du/de l'harceleur·leuse
- Prévenir les VSST en entreprise : outils et ressources à disposition.

METHODOLOGIE

- Alternance entre apports théoriques et des approches pratiques.
- Echanges d'expériences
- Jeux de rôles
- Supports synthétiques avec les aspects juridiques.

EVALUATION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, un questionnaire d'appréciation du déroulement de la formation ainsi que d'appropriation des acquis sera remis aux participant.e.s.

HANDICAP

L'accueil des personnes en situation d'handicap est pris en compte. Les salles de formation sont accessibles aux PMR.

DATES – HORAIRES – LIEU

Durée : 3 jours

Effectifs : un groupe de 10 à 12 personnes

Horaires : de 9h à 17h (soit 21 heures de formation)

Dates et lieux de formation :

❑ **Session à Nantes : les 19 mars, 16 avril et 28 mai 2021**

MAISON DES CONFLUENCES – 4 Place du Muguet Nantais – 44300 Nantes (*Accès depuis le boulevard Gabory, Busway, arrêt Clos Toreau*)

❑ **Session à Angers : les 15 avril, 27 mai et 18 juin 2021.**

CIDFF 49 au Pôle associatif Benoîte Groult - 3 rue André Maurois 49000 Angers (*Tramway Irigo A – Avrillé – Roseaie - arrêt Jean XXIII - A proximité du Square des Joncières et du Square Winston Churchill - Parallèle à l'avenue Jean XXIII*)

COÛT

- 690 €/participant.e pour trois jours de formation

A noter : Les frais de transport sont à la charge de l'entreprise. La restauration sera éventuellement assurée lors de la formation en fonction des conditions sanitaires et fera l'objet d'une facturation séparée.

FORMATRICES

- Professionnel.le.s, dont un.e juriste, des CIDFF des Pays de la Loire

QUI SOMMES-NOUS ?

Dans le cadre de leurs missions, la FNCIDFF et le réseau CIDFF sont particulièrement engagés dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.

En Pays de la Loire, l'action des CIDFF consiste à accueillir et prendre en charge les femmes victimes au plan juridique (accès aux droits) social (lieux d'accueil, d'écoute et de soutien aux victimes) et au niveau de l'insertion (accompagnement vers l'emploi). En amont, les CIDFF sont engagés dans des actions d'éducation au sein des écoles et des actions de sensibilisation/formation des professionnel.le.s y compris au sein des entreprises et du grand public.

L'ensemble de ces actions s'intègre dans un programme régional « Violences sexistes et sexuelles au travail » porté par la FRCIDFF sur 2018/2019, soutenu **par l'Etat (SDFE et Direccte PDL)**, et poursuivi en 2020. Au cours de ces années ; la FRCIDFF a formé 186 acteurs-trices de l'entreprise sur la région.

MODALITES D'INSCRIPTION

Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée des fiches d'inscription et du paiement de la formation.

Bulletin d'inscription et titre de paiement sont à adresser par mail ou par courrier :

FR-CIDFF - 9 rue des Olivettes - 44 000 NANTES - 02.40.08.28.50
urcidffpdl@ovh.fr

Paiement de la somme de 690 € pour la formation :

- par chèque libellé au nom de la FR-CIDFF Pays de la Loire
- par virement à la FRCIDFF PDL Domiciliation (CREDITCOOP NANTES – IBAN : FR76 4255 9000 5121 0222 4020 952 – BIC : CCOPFRPPXXX).

Afin de faciliter l'organisation de la formation, il est recommandé de nous envoyer votre bulletin le plus tôt possible.

Sauf cas de force majeure, tout désistement dans la quinzaine précédant le début de formation ne donnera lieu à aucun remboursement.

CONVENTION

Une convention vous sera adressée à confirmation de l'inscription.

MESURES SANITAIRES

Un protocole sanitaire propre à chaque lieu de formation sera joint à la convention.

NOUS CONTACTER

FR-CIDFF Pays de la Loire

Directrice, coordinatrice régionale : **Anne LE MEUR**

9 rue des Olivettes - 44000 NANTES

Mail : urcidffpdl@ovh.fr

Tél : 02.40.08.28.50

Site : <https://paysdelaloire-fr.cidff.info/>

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION
REFERENT.E HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES :
Appréhender et remplir son rôle

SESSION DE FORMATION

Session à Nantes : les 19 mars, 16 avril et 28 mai 2021

Session à Angers : les 15 avril, 27 mai et 18 juin 2021.

A noter : Les frais de transport sont à la charge de l'entreprise. La restauration sera assurée en fonction des conditions sanitaires et fera l'objet d'une facturation séparée.

IDENTITE DE L'ORGANISME

Etablissement :

Adresse :

Secteur activité : Effectif :

Personne signataire de la convention (nom- prénom-fonction) :

Adresse de facturation (si différente) :

CONTACT ORGANISME

Nom : Prénom :

Fonction :

Email : Téléphone :

PARTICIPANT.E A LA FORMATION

Nom : Prénom :

Fonction :

Email* : Téléphone* :

*Ces mentions doivent être obligatoirement complétées afin de nous permettre d'envoyer les documents de confirmation et post formation.

HANDICAP

Merci de bien vouloir nous prévenir en cas de problème particulier d'accès à la formation.

VOS ATTENTES POUR LA FORMATION

.....
.....
.....
.....
.....